

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION nº 2014/02/25-06

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 février 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

DÉCIDE:

OBJET : Autorisation d'indemnisation des sujets d'expérimentation en chèque cadeaux

Le conseil d'administration approuve la demande d'autorisation d'indemnisation des sujets d'expérimentation en chèques cadeaux dans le cadre de recherches menées au sein du Centre Psyclé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice: 30

Quorum: 15

Présents et représentés : 26

Fait à Marseille, le 25 février 2014

Yon BERLAND

Président de l'Université d'Aix-Marseille